

BPJEPS

Activités Gymniques

**Diplôme du Brevet Professionnel de la Jeunesse
de l'Éducation Populaire et du Sport**

Spécialité : Educateur Sportif

Mention : Activités Gymniques

Options : - Activités Gymniques Acrobatiques
- Gymnastique Rythmique



Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS AG sera capable :

- D'encadrer tout public, en tout lieu et toute structure
- De mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- De concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Gymniques
- De mobiliser les techniques des Activités Gymniques Acrobatiques ou de Gymnastique Rythmique (selon l'option) pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage en vue de préparer à la compétition

► Accompagnement durant la formation

- Un accompagnement régulier est organisé entre le stagiaire, le tuteur et les formateurs (visite de stage en structure, mise en place de créneau de soutien, entretiens individuels etc...) pour favoriser la réussite.



Référente handicap IRF : Mélanie BERTA

- Pour les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter l'IRF afin de connaître les possibilités d'accès et d'aménagement à la formation : irf@normandie-ffgym.fr



À l'issue de la formation, les diplômés seront en mesure d'encadrer l'ensemble des activités gymniques sur un niveau animation, et d'entraîner des gymnastes en compétition dans les disciplines de l'option choisie.

► Débouchés

- Entraîneur de Gymnastique en structure associative
- Educateur Sportif spécialiste des Activités Gymniques (intervention en milieu scolaire, associatif, collectivités territoriales, centre de vacances, travailleur indépendant etc...)
- Accès aux concours de la fonction publique territoriale
- Poursuite en formation DEJEPS



L'obtention du diplôme s'inscrit dans la validation de 4 Unités Capitalisables

UC 1 : Encadrer tout public, en tout lieu et toute structure

- Connaissances des différents publics
- Encadrement de la pratique en assurant la sécurité des pratiquants
- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Démarche de méthodologie de projet
 - Diagnostic de structure
 - Communication, budget

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- **Concevoir** : fixer les objectifs et organiser la séance ou le cycle
- **Conduire** : programmer une séance, mettre en œuvre une démarche pédagogique, adapter son action pédagogique
- **Evaluer** : Construire et utiliser les outils d'évaluations, évaluer son action, évaluer la progression des pratiquants

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
- Maitriser et faire appliquer les règlements de l'option
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

Modalités d'évaluation

Epreuve 1 : Démarche de Projet UC1 et UC2

▶ Modalité d'organisation

- Constitution d'un dossier sur une action menée en structure
- Présentation d'un dossier et d'une soutenance orale

▶ Déroulement de l'épreuve

- **Exposé** : 20 minutes
- **Entretien** : 20 minutes

Epreuve 2 : Animation en OF UC3

▶ Modalité d'organisation

- Production d'un dossier
- Mise en situation professionnelle

▶ Déroulement de l'épreuve

- **Préparation** : 15 minutes
- **Séance** : 45 à 60 minutes
- **Entretien sur la séance** : 15 minutes
- **Entretien sur le cycle** : 15 minutes

Epreuve 3 : Entraînement en OF UC4

▶ Modalité d'organisation

- Production d'un dossier
- Mise en situation professionnelle

▶ Déroulement de l'épreuve

- **Préparation** : 15 minutes
- **Séance** : 45 à 60 minutes
- **Entretien sur la séance** : 15 minutes
- **Entretien sur le cycle** : 15 minutes

Organisation Pédagogique



Rentrée en formation :
MARDI 16 AOUT 2022



Formation en alternance
sur 13 mois
Août 2022 - Septembre
2023



Lundi: 8h30-17h45
Mardi: 8h30-12h30

Vacances scolaires :
Lundi au Vendredi 9h00-17h00



Activités Gymniques Acrobatiques : 756 heures de formation
Gymnastique Rythmique : 685 heures de formation
+ 525 h de stage en club

*Vous pouvez accéder au planning général de la formation sur le site du
Comité Régional de Normandie de Gymnastique, dans la rubrique
« Formations professionnelles »*

Prérequis d'accès à la formation

- ✓ Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- ✓ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive*
- ✓ Réussir les tests d'entrée (TEP + Sélections)
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de gestes de premiers secours à jour

*Pour les personnes en situation de handicap, des aménagements peuvent vous être proposés. Contacter nous : irf@normandie-ffgym.fr

Conditions d'accès à la formation

▶ TEST D'EXIGENCES PREALABLES : 11/07/2022

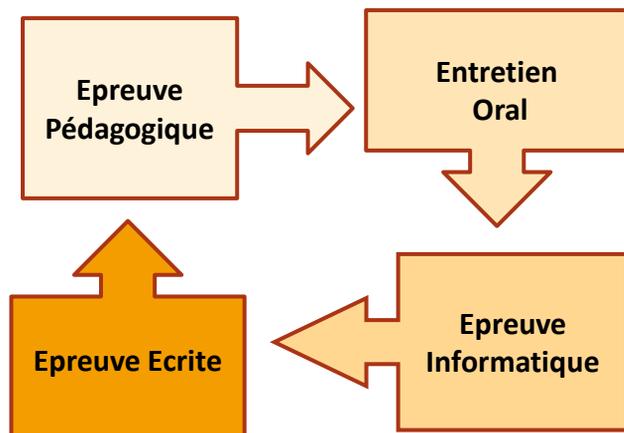
Le **test d'exigences préalables à l'entrée en formation** est un test national, spécifique à chaque option, qui vise à vérifier les capacités du candidat à suivre la formation.

Le/la candidat(e) doit présenter un **enchaînement de 30 secondes composé de 5 éléments** en validant les critères de réussite de chaque élément.

Retrouvez toutes les informations sur les TEP sur le site internet du comité Régional de Normandie de Gymnastique :

<https://normandie.ffgym.fr/Formation/Professionnelle/BPJEPS-Activite-Gymnique>

▶ TESTS DE SELECTIONS : 11/07/2022



▶ POSITIONNEMENT : 12/07/2022 et 13/07/2022

Le positionnement est réalisé par l'organisme de formation et consiste en un entretien basé sur les résultats des tests et un CV du candidat.

Cela permet d'obtenir le Parcours Individuel de Formation

► Coût de la formation

Frais d'inscription : 35,00 euros



Option Activités Gymniques Acrobatiques

756 h x 12.00€ = 9 072,00 euros

Option Gymnastique Rythmique

685 h x 12.00€ = 8 220,00 euros

ATTENTION: il s'agit du coût pédagogique maximum.

Si vous possédez déjà des diplômes (BPJEPS, CQP, Moniteur), vous pouvez bénéficier d'allègement de formation, ce qui réduira le coût de la formation.

► Dispositifs d'aide

La formation est ouverte en **contrat d'apprentissage**.

Ce statut permet au stagiaire d'être rémunéré et de bénéficier d'aides telles que l'aide au logement, l'aide au permis de conduire etc...

- **Pour les salariés** : financement par les O.P.C.O (AFDAS) qui peut prendre en charge les frais pédagogiques à hauteur de 8 700€.
- **Autres possibilités** : Contrat de professionnalisation, Parcours Emploi Compétence, Compte Personnel de Formation (CPF), financement Région, financement Pôle-Emploi

N'hésitez pas à contacter l'I.R.F.C.R.N.G pour vous accompagner dans vos démarches

Dates importantes à retenir

Des réunions d'informations seront organisées en
Mars, Avril et Mai 2022.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'IRF pour
pouvoir participer à ces réunions.

**Ouverture des
inscriptions**

Lundi 28 Février 2022



**Date limite de
retour des
dossiers**

Vendredi 10 Juin 2022



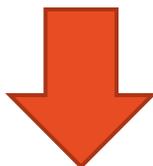
**TEP & Epreuves de
Sélection**

Lundi 11 Juillet 2022



Positionnement

Mardi 12 et Mercredi 13 Juillet
2022



Dates de formation

**Du Mardi 16 Août 2022 au
08 Septembre 2023**

Pourquoi nous choisir?

+ de 10 ans
d'expérience



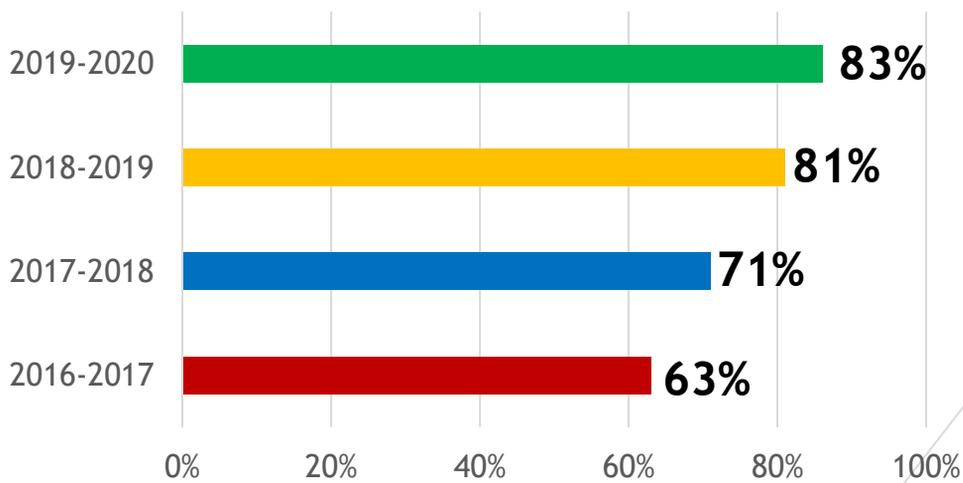
100% d'insertion
professionnelle

Formations FFG



Intégration dans un
réseau professionnel

Taux de réussite BPJEPS Activités Gymniques depuis 2016



Devenez éducateur sportif!

► Institut Régional de Formation du Comité Régional de Normandie de Gymnastique

**Adresse : 20 place Henri Gadeau de Kerville, Immeuble
Blaise Pascal – 76100 Rouen**

► **Contacts**

- asimon@normandie-ffgym.fr
- irf@normandie-ffgym.fr
- **02.35.63.18.98**

Informations Organisme de Formation :

SIRET : 790 019 822 000 36 / NDA : 25 14 02618 14 / UAI : 0763496M

- **Pour plus d'informations et télécharger le dossier
d'inscription (disponible à compter du 28/02/2022) :**
[http://normandie.ffgym.fr/Formation/Professionnelle/
BPJEPS](http://normandie.ffgym.fr/Formation/Professionnelle/BPJEPS)